Premier regard sur le Dévoluy

Réunion du jeudi 6 novembre 2008

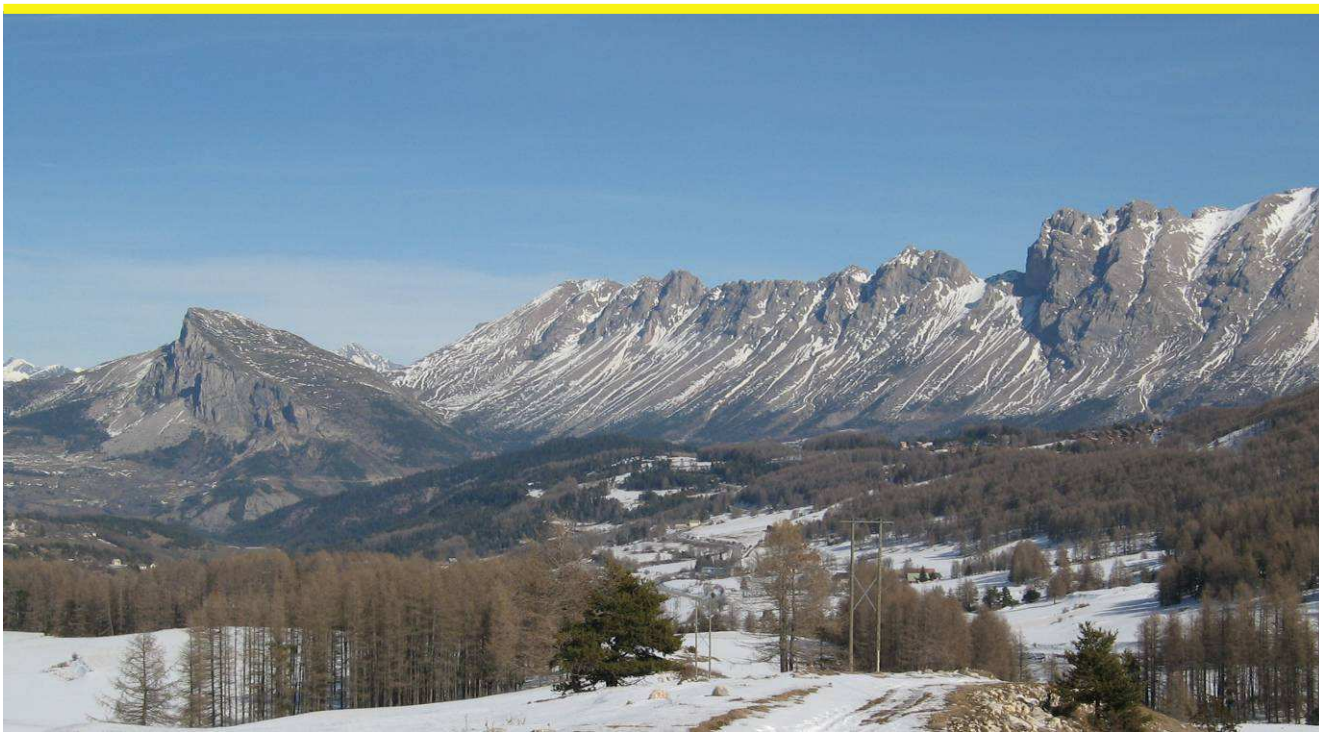

Le schéma de cohérence territoriale (SCOT) :

- **De quoi s'agit-il ?** Une démarche et un document qui coordonnent à long terme les grandes orientations de développement et d'aménagement du territoire (habitat, économie, environnement et espaces naturels, déplacements, commerces et services, agriculture).
- **Pourquoi un SCOT ?** Pour débattre et traduire des questions et sujets concernant l'aménagement de l'espace à une échelle large : le bassin de vie gapençais**.**
- **Pour qui et par qui ?** Les communes et intercommunalités appartenant au bassin de vie gapençais, représentées au sein du Syndicat mixte du SCOT et accompagnées par tous les partenaires techniques du territoire.
- **Comment ?** Un lieu de dialogue (le Syndicat mixte) et des temps d'échange entre élus, la construction d'une connaissance partagée du territoire, la définition d'orientations pour un projet de territoire.

Le territoire du SCOT de l'Aire Gapençaise

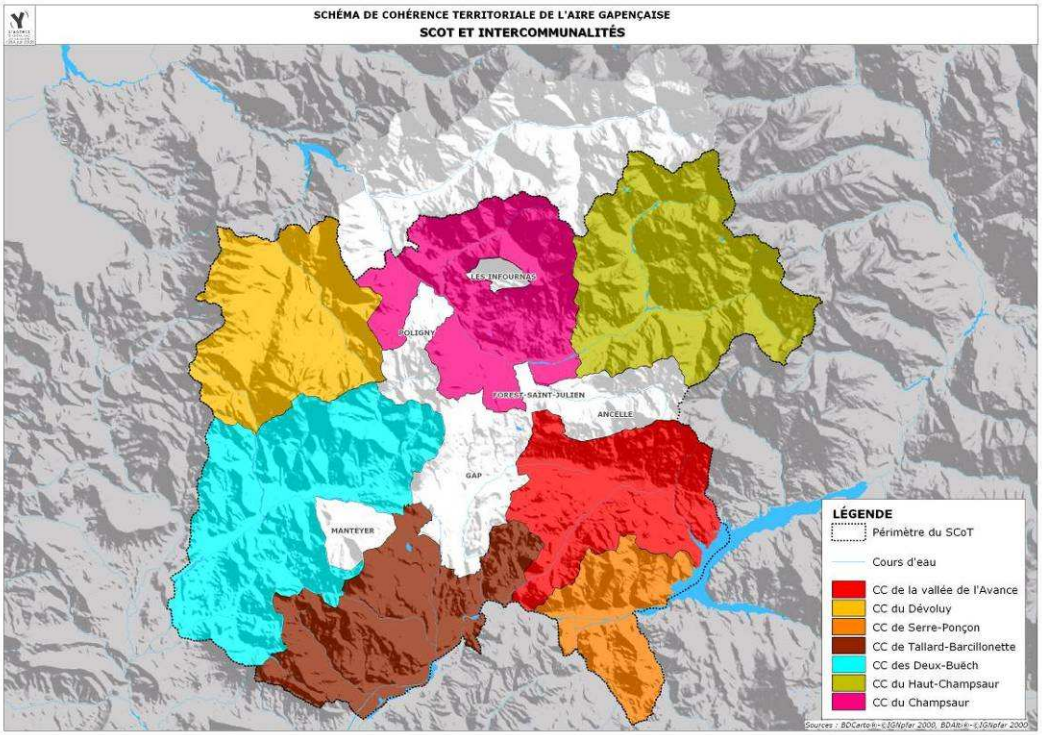

Les acteurs du SCOT :
7 Communautés de communes et 6 communes hors intercommunalités (dont Gap) : 1500 km², 66 communes, 63 200 hab. en 1999 (dont plus de la moitié sur Gap).

Un territoire diversifié :
Une ville centre (Gap) et des pôles secondaires (Veynes, St Bonnet en Champsaur, Chorges, Tallard), des espaces de nature différente (urbains, agricoles, ruraux, de plaine, de montagne).

Le périmètre d'étude :
Dans le présent document, le périmètre du SCOT est entendu comme intégrant le Valgaudemar, dont la communauté de communes est susceptible de rejoindre la démarche.

Le Syndicat Mixte du SCOT de l'Aire Gapençaise

Création en 2001.
Délibération pour prescrire l'élaboration du SCOT le 22/05/2007.
Un Comité Syndical constitué d'un élu par commune (6 élus pour Gap), soit 71 représentants.
Le SCOT est distinct du Pays gapençais : par son périmètre (le Valgaudemar en moins), par ses missions (le SCOT fixe des orientations d'aménagement et de développement, le Pays aide à la mise en œuvre des programmes et actions).
Le Syndicat mixte du SCOT et le Pays sont des partenaires privilégiés pour les questions relevant de l'aménagement du bassin de vie gapençais.

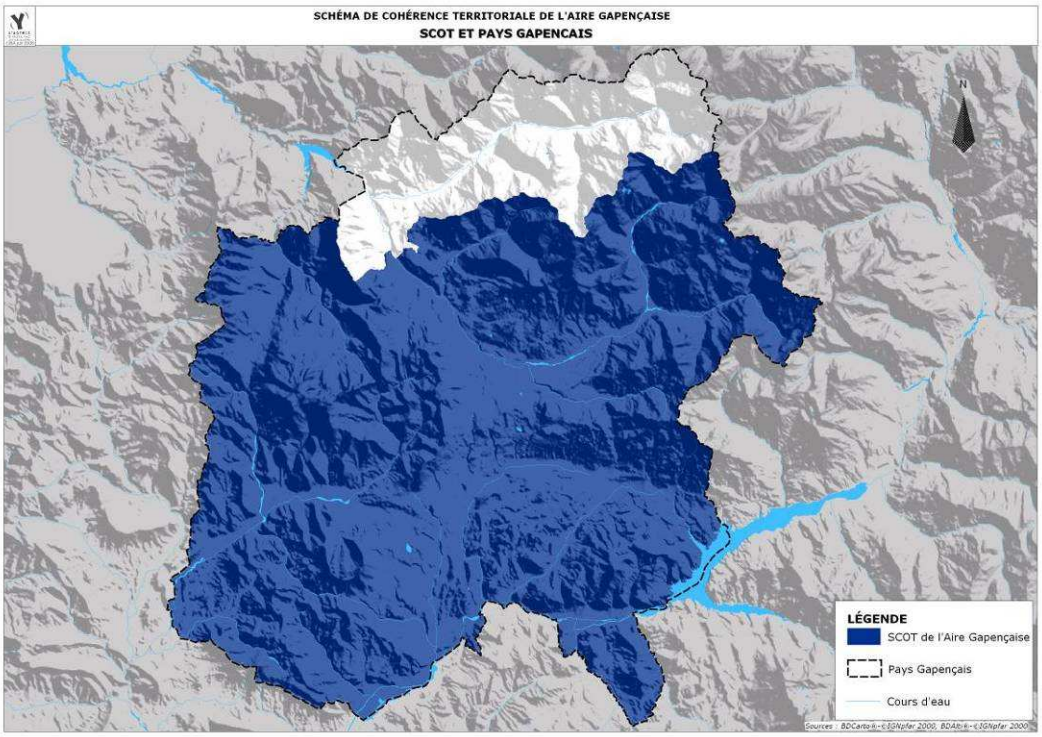

Axe 1 - L'accueil résidentiel : les populations et leurs besoins

De quoi parle-t-on ? De ce qui touche les habitants au quotidien, leurs besoins (commerces, services et équipements publics) et leurs pratiques.

A discuter
L'évolution démographique et résidentielle, les attentes exprimées par la population, l'organisation du territoire et l'offre en matière d'équipements et de services, les déplacements.

A l'échelle du territoire du SCOT :

Le dynamisme démographique donne des signes d'essoufflement. La population du SCOT est estimée à 69 000 habitants en 2005. Depuis 1999, la croissance est de 1% par an, comme entre 1990 et 1999, soit 660 nouveaux habitants annuels.

La croissance repose en grande partie sur le solde migratoire.

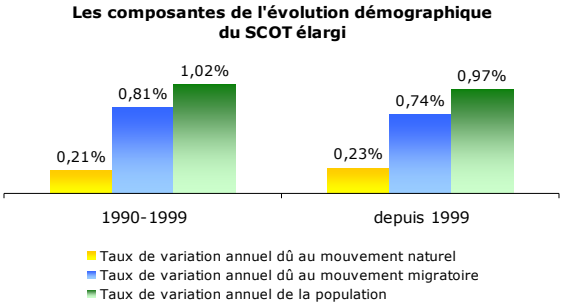

La répartition de la population se fait principalement dans les espaces sous l'influence de Gap. Selon la notion d'aire urbaine qui prend en compte les déplacements domicile/travail, 74% de la population et 28% de la superficie du SCOT appartiennent à une zone « urbaine » (Gap + sa couronne périurbaine + Veynes).

La croissance démographique est plus forte dans les communes rurales et périurbaines.
Une montée en puissance des pôles secondaires : Tallard, La Saulce, La Bâtie Neuve et La Roche des Arnauds (pas de données 2005 pour Chorges).
Croissance à relativiser pour les chiffres de population des petites communes (cf. carte).

La périurbanisation s'accélère en couronne de Gap et se développe dans de nouveaux secteurs (Champsaur, Deux Buëch et Avance). *Périurbanisation : constitution de zones d'habitat éloignées des centres, ne disposant pas des emplois, équipements et services nécessaires à la vie quotidienne de leurs habitants*.

Des difficultés à se loger avec un **marché du logement marqué par trois caractéristiques** :
- la place importante des résidences secondaires ;

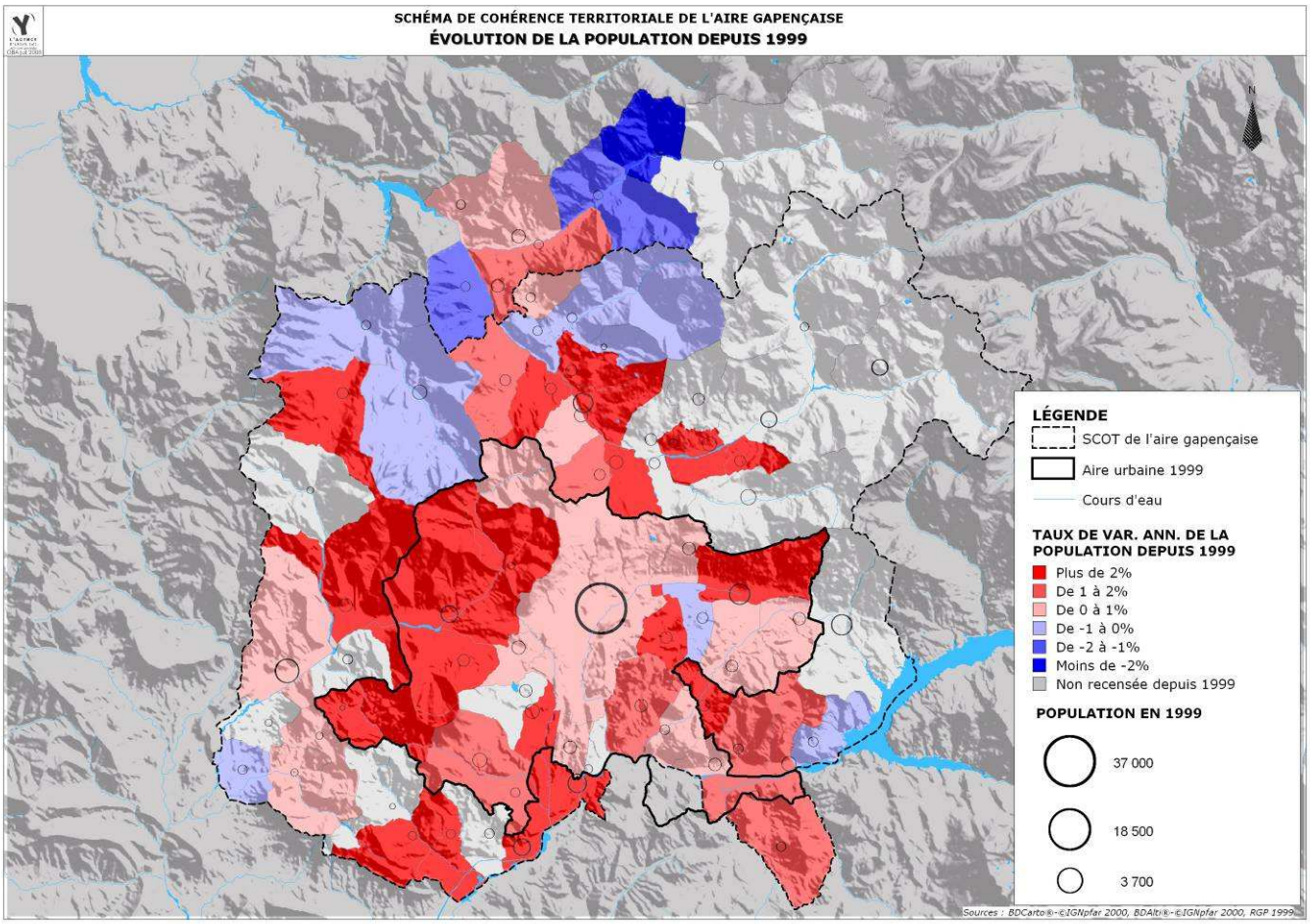

- la concentration des logements sociaux sur Gap (80% en 2004) ;
- le fort développement de la maison individuelle.

Sur la base de critères définis par l'INSEE**, le territoire s'organise autour de quatre bassins de vie** (défini comme *le plus petit territoire dans lesquels peut s'accomplir la majorité des actes courants*) : un bassin de vie « urbain », autour de la ville de Gap et trois bassins de vie ruraux autour de pôles de services intermédiaires : Veynes, St Bonnet en Champsaur et St Jean-St Nicolas.

Les communes touristiques comptent un certain nombre d'équipements et de services, mais cette offre saisonnière profite peu aux communes voisines.

Déplacements et mobilité de la population :

- une utilisation majoritaire de **l'automobile** et une faiblesse de l'offre de **transports en commun** ;
- **les trajets domicile-travail** ne constituent qu'une partie des déplacements ;
- **la localisation des équipements et services** (concentration dans les pôles urbains) génère beaucoup de déplacements et pénalise les populations les moins mobiles.

Le schéma des services au public (2007) du Pays Gapençais met en lumière le **décalage qui existe entre croissance démographique et organisation des services** : alors que c'est en périphérie que la population croît le plus, c'est toujours sur Gap que se concentrent les services.

Par ailleurs ce schéma identifie la nécessité de proposer une offre en services plus adaptée aux jeunes ménages (avec enfants) et aux séniors.

A l'échelle du Dévoluy :

La Cluse est la seule commune pour laquelle nous ne disposons pas de données démographiques postérieures à 1999. Les analyses suivantes ne concernent que les 3 autres communes du Dévoluy.

Une croissance démographique limitée …

Avec un taux d'évolution annuel de **0,8%**, le Dévoluy n'a gagné qu'une quarantaine d'habitants depuis 1999. Ce regain de croissance fait suite à une stagnation de la population entre 1990 et 1999. Le Dévoluy a le taux de croissance le plus faible de l'aire gapençaise (avec le Valgaudemar).

… portée par le solde migratoire d'Agnières-en-Dévoluy

Seule commune qui dispose d'un solde **migratoire** positif, doublé d'un solde **naturel** non négligeable, la vitalité d'Agnières contraste avec la stagnation de Saint-Etienne ou les pertes de Saint-Disdier.

Un parc de logements très typé

- Un taux de **résidences secondaires** très élevé (+ de 80% en 2004) ; une part de résidences principales très limitée (moins 13%) et un niveau de **vacance** faible mais en hausse ;
- Une part très dominante de **logements collectifs (80%)**. Pour les résidences principales, un peu plus de la moitié sont sous la forme de collectifs, mais les constructions de maisons individuelles se développent plus rapidement.
- **2/3 de propriétaires occupants** et un certain nombre d'occupants à titre gratuit.

Un secteur isolé du centre de gravité du gapençais

Satisfaction des besoins courants à Veynes et Corps (notamment pour les services médicaux).
Gap joue le rôle de capitale administrative et concentre les services urbains.

Les déplacements se font pour **les 3/4 en voiture** en raison d'une faible offre publique de transports en commun et transport scolaire.
Une part non négligeable d'employés n'utilise pas de transport pour se rendre sur leur lieu de travail (tourisme). Aussi, les déplacements domicile-travail sont en grande partie internes au secteur du Dévoluy.
La fréquentation des équipements et services génèrent **des déplacements vers Veynes et Gap**.

Questions pour le SCOT

1. Quelles prévisions peut-on faire concernant l'évolution de la population et de l'habitat ?
   Comment expliquez le faible dynamisme des communes telles que Saint Disdier et l'attractivité d'Agnières ?
2. Y a-t-il adéquation entre offre et demande de logement dans le Dévoluy ou dans les environs ? Y a-t-il un logement qui réponde à chaque type de population ? Comment expliquer le nombre important d'occupants à titre gratuit ?
3. Y a-t-il satisfaction des besoins spécifiques (jeunes ménages, personnes âgées, personnes à mobilité réduite…) dans le Dévoluy ?
4. Quels besoins en équipements et services sont satisfaits localement ? Et où ? Quelle fréquentation de Veynes et Corps ? Et de Gap ?
5. Quelles questions se posent en termes de circulation automobile dans le gapençais ? Les accès à la ville de Gap sont-ils aisés ? Votre avis sur l'offre en matière de transports en commun ?

Axe 2 - Positionnement : le territoire et ses activités

- **De quoi parle-t-on ?** Des grandes caractéristiques économiques de l'aire gapençaise

- **A discuter :**
  L'évolution de la population active, la situation de l'emploi, les secteurs d'activités qui caractérisent le territoire, les moteurs du développement économique, les atouts / handicaps du gapençais.

A l'échelle du territoire du SCOT :

Cœur économique des Hautes-Alpes, l'aire gapençaise regroupe 26 500 emplois (RGP99), avec une croissance relativement soutenue. **L'emploi est fortement centré sur Gap** qui dispose de plus d'emplois que d'actifs (pôle d'attraction fort et croissant).
Sur l'aire gapençaise, le **ratio emplois / actifs** est de 0,91 mais il cache des situations hétérogènes : 0,84 emploi pour 1 actif dans le secteur du Champsaur, 0,56 pour Tallard Barcillonnette, déséquilibre prononcé dans l'Avance et Pays de Serre-Ponçon (1 emploi pour 2 actifs).

Une structure d'emplois largement dominée par le secteur tertiaire (80%) avec une industrie sous représentée (7%) et un secteur agricole (5%) et du BTP (8%) surreprésentés par rapport à la moyenne nationale. **L'indice de spécificité** confirme cette tendance *(un indice de spécificité supérieur à 1 indique que l'activité est surreprésentée dans l'effectif salarié total par rapport à la moyenne nationale et inversement)*.

Les spécificités économiques du pays gapençais en 2006
Source UNEDIC - Estimation AURG

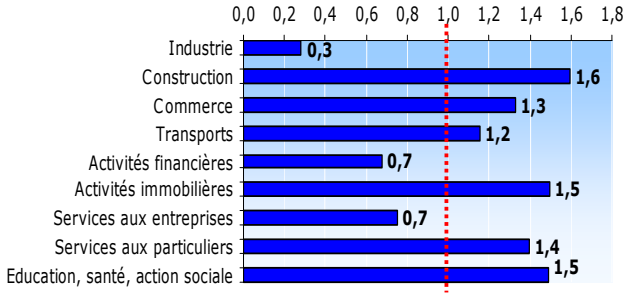

Regroupant plus de la moitié de l'emploi total, **l'emploi salarié privé connait entre 1999 et 2006 un dynamisme important.**

Cette **croissance est portée par le secteur des services** (aux entreprises, aux particuliers, l'éducation, la santé, le commerce…) ainsi que celui de la **construction**. Les effectifs de l'industrie poursuivent leur érosion.

Des sources de croissance portées par l'économie résidentielle

Économie « résidentielle » : *activités qui fonctionnent avec une demande locale, et dépendent du territoire, des revenus de ses résidents (permanents ou occasionnels) et des actifs qui y travaillent (secteurs du commerce de détail alimentaire et non alimentaire, les banques et assurances, les hôtels, cafés, restaurants, les loisirs et la culture, la gestion du territoire, la santé, l'action sociale et l'éducation…).*
Économie « concurrentielle » : *activités soumises à une concurrence à vaste échelle centrée sur l'offre et la production. Elle comprend notamment l'industrie, un secteur très exposé, ainsi que les services aux entreprises dont certains sont très dépendants de l'activité industrielle.*
Les 2/3 des emplois du Pays Gapençais entrent dans le champ de l'économie résidentielle. Il s'agit des emplois qui portent la croissance économique depuis le début des années 2000.

Si on analyse la **masse des flux financiers** circulant sur le territoire, il ressort l'importance des revenus liés à **l'attractivité territoriale** (tourisme ou retraites), avec des disparités selon les secteurs. En moyenne sur l'aire gapençaise, deux fois plus de revenus sont liés à cette attractivité territoriale qu'aux revenus productifs.
Le maintien de cette attractivité territoriale constitue un enjeu fort du Gapençais.

Part de l'emploi dans la sphère "résidentielle" du secteur privé en 2006 Source UNEDIC - Estimation AURG

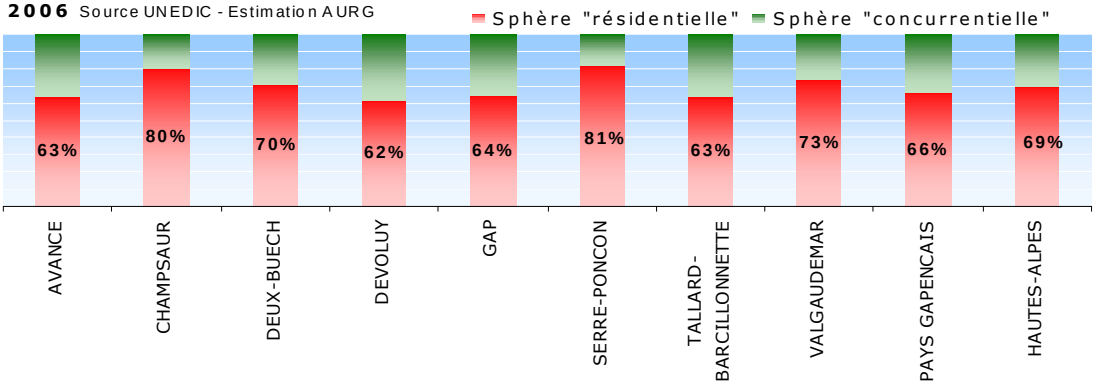

A l'échelle du Dévoluy

Un certain dynamisme de l'emploi

Selon l'INSEE, le Dévoluy a gagné 36 emplois entre 1990 et 1999, soit une croissance annuelle de 0.7% alors que celle de l'aire gapençaise était de 1.1%.

La spécificité du Dévoluy est sa relative autonomie du point de vue des emplois : le nombre restreint d'actifs conjugué au nombre relativement important d'emplois permet de disposer d'environ un emploi pour un actif en 1999. Seul Gap atteint un tel équilibre.

Au regard des chiffres de l'Unedic, la croissance annuelle moyenne de l'emploi salarié privé est très élevée (10,4% entre 1999 et 2006).

Le poids du secteur tertiaire

En 1999, plus des ¾ des emplois totaux relèvent du secteur tertiaire. Ce sont essentiellement les emplois liés au **tourisme** qui portent cette croissance. **L'agriculture** représente encore un nombre d'emploi non négligeable.

L'emploi salarié privé est très dynamique : 287 emplois supplémentaires entre 1999 et 2006, soit un doublement. Il est notamment porté par les activités hôtelières et immobilières.

Importance de l'économie résidentielle

L'économie locale repose plus sur l'économie résidentielle que concurrentielle, du fait de l'intégration du tourisme dans l'économie résidentielle. Du coup, le poids des emplois dépendant de la **demande locale et du tourisme** est très important (hôtels-restaurants, activités immobilières, commerces …).

En reprenant l'approche par flux financiers circulant sur le territoire *(référence aux travaux de la DDE 05)*, le Dévoluy dépend essentiellement des flux générés par **l'attractivité territoriale**, dont la grande majorité provient des dépenses des touristes.

Origine des flux financiers par secteurs (%)
Source Etude DDE Hautes-Alpes 2008 - Estimation AURG

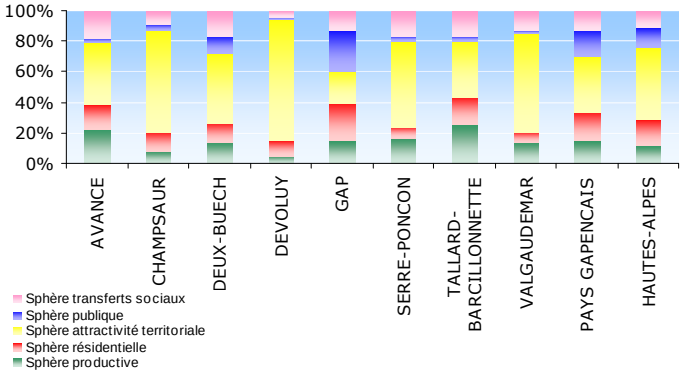

Dévoluy : évolution de l'emploi salarié privé entre 1999/2006
Source UNEDIC

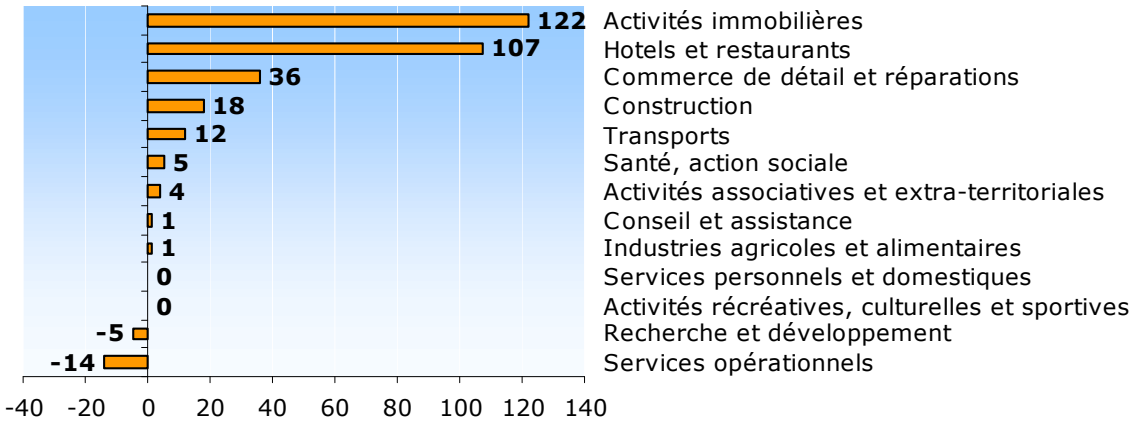

Questions pour le SCOT

1. Quel positionnement de l'aire gapençaise à l'échelle régionale, entre Région Grenobloise / Val de Durance / Aix – Marseille ? Quelle est votre vision sur le rôle de la ville de Gap en matière économique ?
2. Comment maintenir l'attractivité du territoire, source de richesses économiques ?
3. L'autonomie du Dévoluy en matière d'emploi est-elle à relativiser au regard du nombre d'emplois saisonniers ?
4. Comment faire face aux effets de la saisonnalité sur l'emploi ?
5. Quelles sont les perspectives de développement des activités touristiques, en particulier des stations de ski de Super Dévoluy et de la Joue du Loup ? Existe-t-il des réflexions concernant la diversification des activités de loisirs et du tourisme ?
6. Quelles retombées de l'observatoire du plateau de Bure en termes d'image ? En termes d'emploi ? D'autres perspectives de développement du site ?

Axe 3 - Cadre de vie : l'environnement naturel et construit

De quoi parle-t-on ? Du paysage, du patrimoine naturel et de la qualité du cadre de vie

A discuter :
Les composantes de l'occupation des sols, les activités qui entretiennent les paysages, les évolutions en cours pour les espaces agricoles / naturels / forestiers / urbanisés, les éléments constitutifs du patrimoine naturel, les risques et les contraintes

A l'échelle du territoire du SCOT :

Un territoire bénéficiant d'un cadre de vie de qualité

Un paysage rural de montagne, façonné et entretenu par l'homme
Les espaces agricoles et forestiers représentent environ 2/3 de la superficie du territoire (espaces agricoles : 30%, espaces forestiers : 36%).
Leur maintien dépend de la pérennité et de la bonne santé économique des activités traditionnelles de gestion de l'espace : pastoralisme, sylviculture, agriculture.

Un patrimoine naturel remarquable
Diversité des milieux naturels et richesse exceptionnelle en espèces (faune et flore). Environ 2/3 du territoire sont mis en valeur pour la qualité du patrimoine naturel (espaces gérés, protégés, inventoriés).

Un territoire qui est toutefois soumis à certaines contraintes

Des contraintes naturelles fortes…
Les risques naturels en secteurs de montagne.
Des risques d'inondation (Durance, Drac, Luye, le Roussine) renforcés par l'artificialisation des sols et en particulier des zones humides. Une ressource de capacité limitée en eau, à sécuriser.

Des nuisances liées au cadre urbain
Les nuisances que génère l'activité humaine sont présentes mais peu perceptibles en raison de la faible densité de population.
Peu de risques technologiques et industriels, pollutions ponctuelles des sols et des eaux superficielles, amélioration progressive des réseaux d'assainissement…

Des menaces liées aux activités humaines
Développement de l'urbanisation au détriment des espaces agricoles et naturels.
Accessibilité et fréquentation croissante des espaces naturels en lien avec les loisirs de plein air.

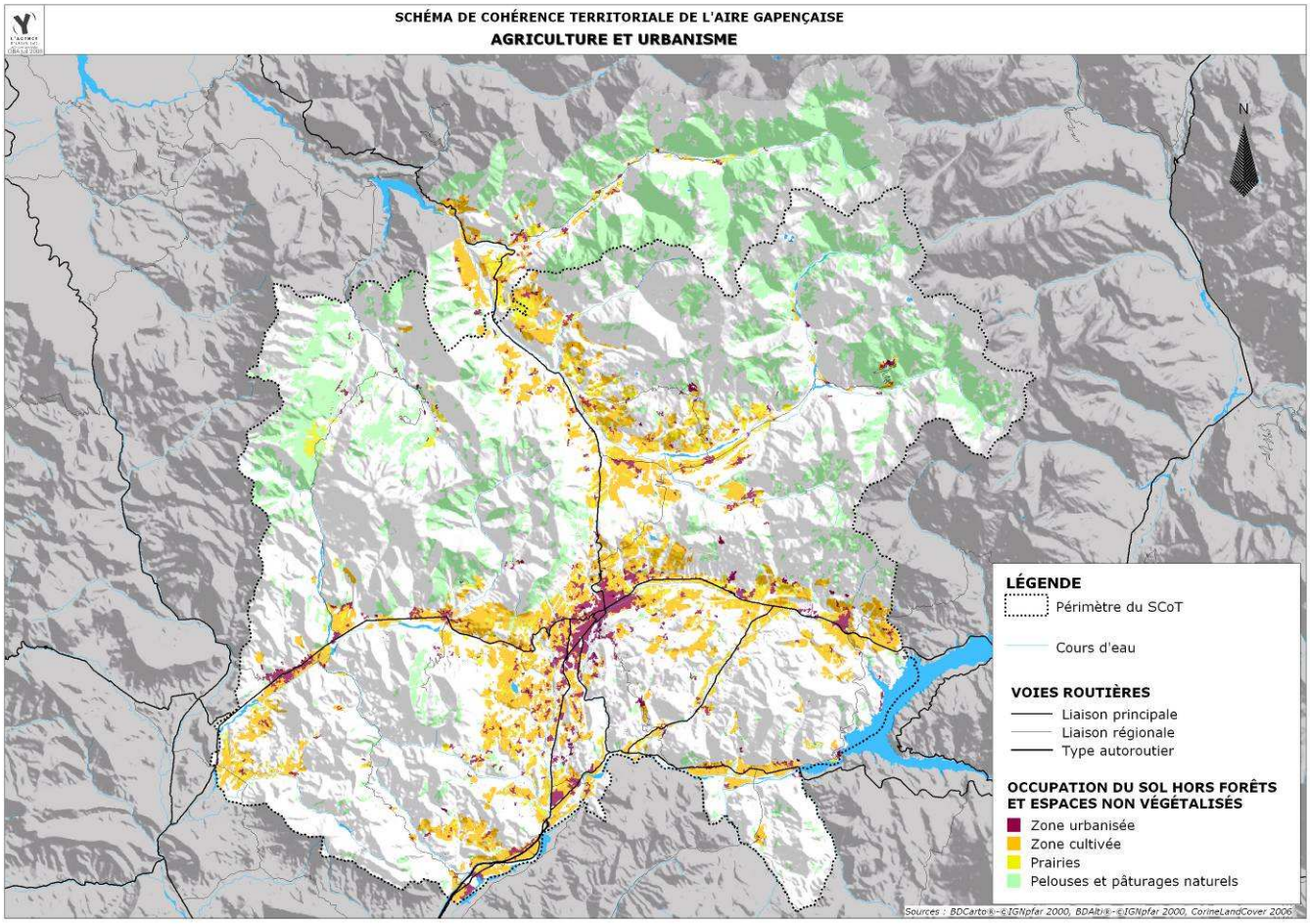

A l'échelle du Dévoluy :

Des espaces naturels reconnus

Le Dévoluy est un plateau ceinturé de versants pastoraux présentant une qualité notable des espaces naturels (d'où les sites **Natura 2000** et **ZNIEFF**) : pelouses d'altitude, plateau du Pic de Bure, falaises et éboulis calcaires, haut lieu de l'endémisme …

Enjeux dans la gestion des espaces

Le maintien des espaces pastoraux et la bonne santé des **activités pastorales** est la condition pour un entretien des paysages.

Faible développement de l'urbanisation, cantonnée autour des stations de ski de Super Dévoluy et de La Joue du Loup.

Des usages qui se confrontent ?

La cohabitation des habitants et des stations de ski montrent des conflits entre les différents usages, tels que l'alimentation en **eau** potable et l'enneigement artificiel des domaines skiables.

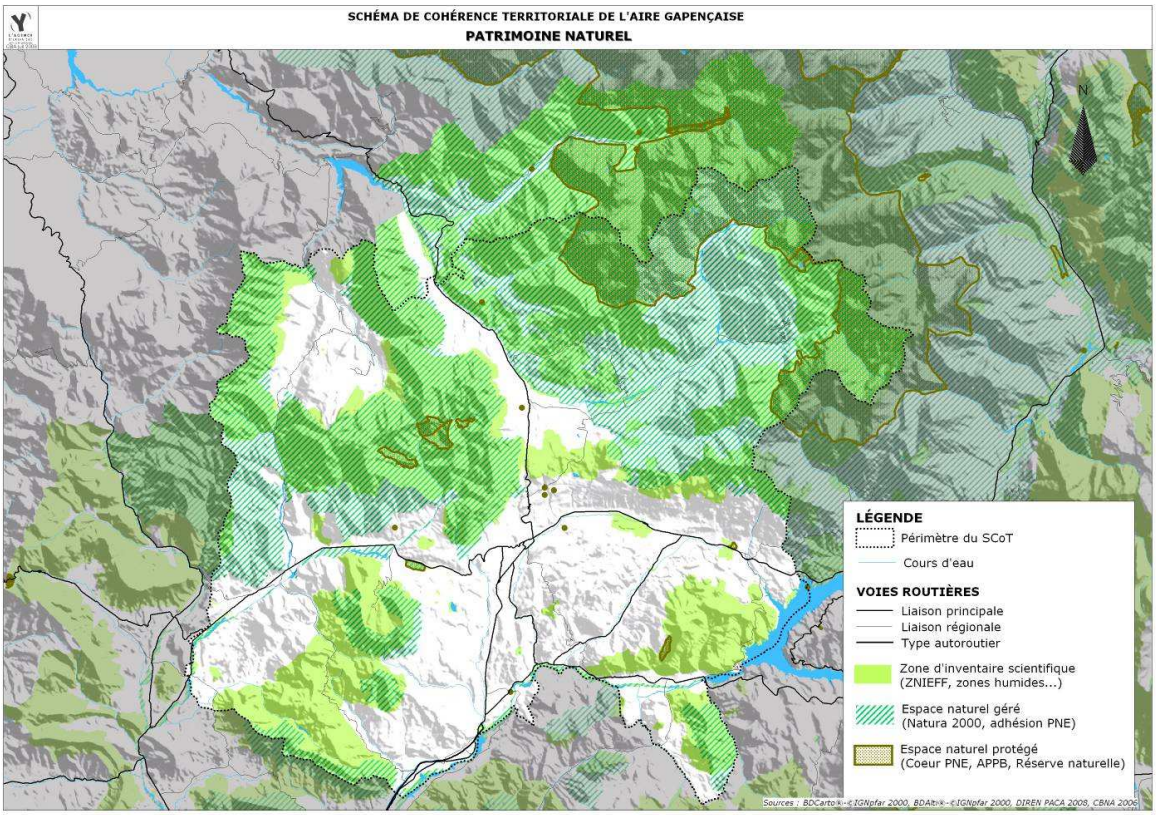

.

Questions pour le SCOT

1. Quelle pérennisation et valorisation du patrimoine local (naturel, bâti) ? Comment traduire l'ensemble de ces mesures de protection et de gestion ?
2. Quelles conditions pour la pérennisation des activités pastorales ? Quelles possibilités pour l'agriculture de développer la vente directe et les circuits courts et plus largement de se diversifier (accueil à la ferme, …) ?
3. Quel développement des activités du plateau de Bure au regard de Natura 2000 ?
4. Est-ce que des projets de développement sont contraints par la loi montagne (UTN ? urbanisation en continuité ?)
5. Comment concilier accessibilité des espaces naturels, activités de loisirs et de tourisme et préservation de leur qualité ?
6. Au-delà des espaces remarquables, quelle prise en compte de la nature « ordinaire » ?
7. Quelle approche des continuités écologiques ? Comment mettre en valeur les grands corridors alpins du gapençais, ainsi que les corridors internes au territoire ?
8. Quelle gestion de la ressource en eau (alimentation en eau potable et enneigement artificiel) ?
9. Comment, grâce à l'outil SCOT, opérer un arbitrage entre espaces agricoles, naturels, urbanisés et artificialisés ?
10. Quelles sont les conditions d'une maîtrise de l'étalement urbain et de la mobilité sur le gapençais ?